

Fondation Pictet de libre passage (2^e Pilier)

Demande de résiliation du compte ou de versement partiel

A compléter en caractère d'imprimerie s.v.p. et envoyer l'original à l'adresse suivante:
Fondation Pictet de libre passage (2e Pilier) – Route des Acacias 60 – 1211 Genève 73

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter par téléphone ou e-mail:
Tél. 058/323.29.20 – E-mail: pictetfoundations@pictet.com

N° de compte: _____

Preneur de prévoyance Mme M.

Nom: _____ Prénom(s): _____

Date de naissance: _____ N° AVS: _____

Rue + N°: _____ NPA/Lieu: _____

Tél. privé/mobile: _____ Tél. prof.: _____

SELON LE CAS, VEUILLEZ JOINDRE DES COPIES LISIBLES DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Atteinte de l'âge légal de la retraite (versement possible au plus tôt cinq ans avant et au plus tard cinq ans après l'âge légal de la retraite)

- Acte d'état civil, datant de moins de trois mois. Pour toute personne mariée ou en partenariat enregistré, l'accord du conjoint ou du partenaire enregistré est requis;
- La signature du conjoint ou du partenaire enregistré doit être légalisée par un notaire, une banque ou la commune.

Transfert auprès d'une institution de prévoyance ou de libre passage

- Attestation de la nouvelle institution de prévoyance ou de libre passage.

Départ définitif de la Suisse (sous réserve de l'art. 25f LFLP)

- Attestation de départ du contrôle des habitants;
- Attestation de domicile à l'étranger, datant de moins de trois mois;
- Acte d'état civil, datant de moins de trois mois. Pour toute personne mariée ou en partenariat enregistré, l'accord du conjoint ou du partenaire enregistré est requis;
- La signature du conjoint ou du partenaire enregistré doit être légalisée par un notaire, une banque ou la commune.

Activité lucrative indépendante (cette demande peut être acceptée uniquement durant la première année de l'activité indépendante)

- Attestation de l'AVS;
- Confirmation écrite que l'activité indépendante sera exercée à 100% et de non-affiliation à une caisse de pension (2^e Pilier);
- Acte d'état civil, datant de moins de trois mois. Pour toute personne mariée ou en partenariat enregistré, l'accord du conjoint ou du partenaire enregistré est requis;
- La signature du conjoint ou du partenaire enregistré doit être légalisée par un notaire, une banque ou la commune.

Divorce ou dissolution du partenariat enregistré

- Jugement du divorce ou de l'acte de dissolution du partenariat enregistré.

Décès du preneur de prévoyance

- Acte de décès;
- Certificat d'héritier;
- Testament s'il y en a un.

Obtention d'une rente complète de l'AI

- Décision de l'AI;
- Acte d'état civil, datant de moins de trois mois. Pour toute personne mariée ou en partenariat enregistré, l'accord du conjoint ou du partenaire enregistré est requis;
- La signature du conjoint ou du partenaire enregistré doit être légalisée par un notaire, une banque ou la commune.

Modicité du montant à verser

- Dernier certificat de prévoyance;
- Acte d'état civil, datant de moins de trois mois. Pour toute personne mariée ou en partenariat enregistré, l'accord du conjoint ou du partenaire enregistré est requis;
- La signature du conjoint ou du partenaire enregistré doit être légalisée par un notaire, une banque ou la commune.

Pour l'accès à la propriété du logement, veuillez utiliser le formulaire «Encouragement à la propriété du logement».

Instructions de virement

Nom de la banque: _____

Adresse: _____

Titulaire du compte: _____

N° IBAN: _____

N° compte: _____

Référence/communications: _____

Montant du versement: Total Partiel: CHF _____

Date du versement: _____

Un versement partiel n'est autorisé que lors d'un rachat dans une institution de prévoyance, en cas de divorce ou de dissolution du partenariat enregistré.

Suite à l'acceptation de mon dossier par la Fondation Pictet de libre passage (2^e Pilier), j'accepte que les parts de mon/mes portefeuille/s soient vendues. Un délai d'au moins 4 jours ouvrables est nécessaire pour effectuer le transfert des fonds.

J'atteste que les données mentionnées ci-dessus, de même que les pièces fournies, sont exactes et complètes et j'autorise la Fondation Pictet de libre passage (2^e Pilier) à procéder aux vérifications complémentaires requises.

Lieu et date: _____ Signature du preneur
de prévoyance: _____

Lieu et date: _____ Signature du conjoint ou du
partenaire enregistré: _____